

Fiche exemple 18

Jardin du Clos Coutard

© Christophe Cognard

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE

Ville de Saumur (Maine et Loire, Pays de la Loire)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Propriétaire foncier et gestionnaire du site, maître d'ouvrage et cofinanceur de l'opération

ETAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE

Initiée en 2016 – Travaux terminés fin 2017

COÛT TOTAL DE L'INITIATIVE

278 300 €

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

139 150 €



DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE

Dans le cadre de son Projet de rénovation urbaine (PRU), la Ville de Saumur a décidé la construction du nouveau groupe scolaire du Clos Coutard en remplacement d'un équipement devenu obsolète et nécessitant une lourde réhabilitation. Suite à ces travaux, qui se sont achevés fin 2015, une partie du site initial n'a pas été réutilisé. La Ville a décidé de transformer ce terrain vacant, d'environ 6 700 m², en jardin public dont l'aménagement et le mode de gestion auront pour principale vocation de favoriser la biodiversité.

Ainsi, le projet de création du « Jardin du Clos Coutard » propose un reverdissement qualitatif à tendance « très naturelle » de cet espace afin de :

- créer une cohérence d'ensemble prenant en compte la proximité du jardin des plantes et l'ouverture sur le château de Saumur (unité paysagère du quartier) ;
- aménager une liaison plus attractive entre l'esplanade du Clos Grolleau et le château ;
- permettre une appropriation multigénérationnelle de ce site à forte vocation pédagogique.

Pour cela, sa conception comprend notamment : la remise en forme des terrains libérés en créant des « vallons », la plantation de végétaux fruitiers pour rappeler le passé agricole et viticole du site, la plantation de bosquets de jeunes plants forestiers (essences locales), la création d'allées végétalisées et le semis de prairies fleuries, la création d'un espace intergénérationnel de quartier en extension du jardin des plantes, la création d'une mare pédagogique recueillant l'ensemble des eaux pluviales et mettant en valeur la biodiversité inféodée aux zones humides, la mise en place d'informations et d'ateliers sur la préservation et le développement de la biodiversité (ex : fabrication d'un hôtel à insectes en lien avec le Conseil Municipal des Enfants), l'installation de mobiliers de jeux et de repos, etc.

Ce projet a été réalisé par un architecte paysagiste et co-financé à 50% par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).





PRINCIPAUX RÉSULTATS

Cette initiative permet notamment :

- la création d'un nouvel espace de nature et de découverte au cœur de la ville améliorant le cadre de vie des habitants :
- le développement d'un savoir-faire municipal autour des jardins « naturels »;
- de sensibiliser différents publics (habitants, scolaires, promeneurs, agents municipaux, etc.) aux modes de gestion des espaces verts respectueux de la biodiversité (ex : interventions moins fréquentes, 0% phyto, passage des machines limités, etc.). Pour cela, il est par exemple important de communiquer sur le principe de « jardin en mouvement », laissant les végétaux trouver la place qui leur convient le mieux sans trop les contraindre.

Un hôtel à insecte a par exemple été construit et installé avec le Conseil municipal des enfants. Les enfants de l'école du Clos Coutard ont également participé à la plantation des végétaux (boisement et verger).

INNOVATION

En tant que propriétaire foncier, la Ville de Saumur a fait le choix de créer un « jardin naturel » en cœur de ville comme une entité à part entière de l'aménagement urbain. Cet espace multifonctionnel (jardin public, aire de jeux, lieu pédagogique dédié à la biodiversité et aux modes de gestion écologique des espaces verts, trame verte urbaine, verger partagé, etc.) met par ailleurs en lumière une nouvelle sensibilité horticole et paysagère. Il s'agit en effet de proposer un aménagement paysager moins « ordonné », qui puisse se développer en fonction des usages (ex : plantation de végétaux rustiques peu sensibles aux maladies et attaques parasitaires, qui créeront des bosquets volumineux à l'intérieur desquels on pourra jouer, se reposer, se mettre au frais l'été...).

EXEMPLARITÉ

Alors que ce type d'aménagement est généralement réservé aux zones périurbaines, ce projet fait entrer la notion d'espace naturel au cœur d'une zone urbaine centrale très minérale et artificialisée (entre le château de Saumur et le quartier prioritaire des « Hauts Quartiers »). Cet espace de nature de proximité participe par ailleurs à recréer du lien entre les habitants et la nature, et favorise de ce fait leur sensibilisation aux enjeux et aux modes de préservation de la biodiversité locale.



La Ville est devenue propriétaire de ce site suite à un legs de la famille Coutard, sous condition que le terrain ne soit pas cédé et que son utilisation soit destinée à l'école de viticulture (transférée depuis sur une autre commune) ou à l'extension du jardin des plantes. La commune s'est donc saisie de cette opportunité pour innover en zone urbaine. Sa réussite dépend désormais de son appropriation par la population locale, condition indispensable pour une utilisation respectueuse des différents aménagements. Pour cela, il est nécessaire que les nouveaux modes de conception et de gestion de cet espace vert soient mieux maîtrisés pour être mieux compris par le public.

Autres leviers d'action principalement concernés

- * Formation et sensibilisation des publics cibles aux enjeux de la biodiversité
- * Intégration de la biodiversité dans la commande publique